

Mit finanzieller Unterstützung des Landes Nordrhein-Westfalen und der Europäischen Union



Kofinanziert von der
Europäischen Union

Ministerium für Arbeit,
Gesundheit und Soziales
des Landes Nordrhein-Westfalen



Informations sur la protection des données et Explication du chèque-formation NRW (accès opérationnel)

Responsable du traitement selon l'art. 4, point 7 du Règlement général sur la protection des données

Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales
du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Monsieur Daniel Jansen

Fürstenwall 25
40219 Düsseldorf

Courriel : ESF-2021-2027@mags.nrw.de

Délégué(e) à la protection des données :

Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales
du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Madame Dr Gudrun Szewczyk

Fürstenwall 25
40219 Düsseldorf

Courriel : datenschutz@mags.nrw.de

Autorité de surveillance :

Commissaire à la protection des données
et à la liberté d'information du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie

Kavalleriestraße 2-4
40213 Düsseldorf

Sous-traitant art. 28 du Règlement général sur la protection des données :

Information et technique Rhénanie-du-Nord-Westphalie
40193 Düsseldorf

Proximity Technology GmbH
Bahnstraße 2
40212 Düsseldorf

Pourquoi et sur quel fondement juridique vos données sont-elles recueillies ? La collecte de vos données se fonde sur l'article 3, alinéa 1, de la loi sur la protection des données de Rhénanie-du-Nord-Westphalie selon l'art. 6, alinéa 1, lettre e) de la loi sur la protection des données de Rhénanie-du-Nord-Westphalie 6, alinéa 1, lettre c) de la loi sur la protection des données en relation avec le Règlement général sur les Fonds structurels de l'UE (UE) 2021/1060 du 24/06/2021.

Le chèque-formation est cofinancé par les fonds structurels de l'UE. Pour pouvoir bénéficier de ces fonds, il est nécessaire de recueillir des informations à votre sujet. Ces informations sont nécessaires parce que le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit honorer certaines obligations de rapport à la Commission européenne, conformément au Règlement commun sur les Fonds structurels de l'UE (UE) 2021/1060 du 24/06/2021. Si le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie n'honore pas ces obligations ou les honore de manière insuffisante, il risque de se voir réclamer le remboursement des fonds déjà alloués, conformément au présent règlement.

Les données recueillies en outre sont nécessaires pour évaluer si l'objectif de la promotion en matière de politique de l'emploi a effectivement été atteint. D'après les informations reçues, la mesure de soutien est analysée, adaptée en fonction des nouvelles connaissances, améliorée et son efficacité est augmentée.

Quelles sont les données recueillies ? Des données sont recueillies conformément au questionnaire que vous avez rempli (par exemple, nom et adresse).

Quel est le chemin emprunté par mes données ? Le centre de consultation que vous avez consulté est chargé du traitement des données selon l'art. 4, point 2, du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données sont transmises au gouvernement régional compétent en tant qu'autorité chargée de l'octroi de l'aide et y sont enregistrées. L'autorité de gestion du FSE reçoit ces données, les synthétise et les transmet à la Commission européenne sous une forme anonymisée. Ces données ne permettent pas de tirer des conclusions sur des personnes concrètes.

Par qui les données sont-elles traitées ? Les institutions et personnes suivantes peuvent traiter vos données :

- **Le gouvernement régional compétent**
Les personnes autorisées à accéder aux données sont les collaborateurs du département responsable du FSE au sein du gouvernement de district compétent. Sont autorisés à y accéder les collaborateurs et collaboratrices de l'autorité de gestion du FSE.
- **L'autorité de gestion du FSE** au sein du ministère du travail, de la santé et des affaires sociales du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (MAGS) et **l'autorité d'audit du FSE** au sein du ministère des finances du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (FM)
Les personnes autorisées à y accéder sont les membres du personnel de l'autorité de gestion du FSE et de l'autorité d'audit du FSE.
- **la Gesellschaft für innovative Beschäftigungsförderung mbH (G.I.B. NRW)** (*mandatée par*

le Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie)

Les personnes autorisées à accéder à ces données sont les collaborateurs chargés du contrôle et du suivi ainsi que de l'accompagnement technique du programme.

- **experts scientifiques indépendants et organisateurs de l'étude d'évaluation**

(mandatés par le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou mandatés par la Commission européenne pour réaliser des études d'évaluation sur le soutien du FSE).

Les personnes autorisées à y accéder sont les collaborateurs chargés des études d'évaluation du programme.

Hormis pour la mise en œuvre du programme, l'attribution des noms et adresses aux données caractéristiques n'est autorisée que dans le but de réaliser des contrôles et des enquêtes supplémentaires dans le cadre d'études d'évaluation du soutien du FSE.

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Vos données personnelles seront effacées avant le 31/12/2036 (délai prévu par l'art. 82, alinéa 1, du Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021).

Quels sont vos droits spécifiques ?

- Droit à l'information : à la demande, vous devez recevoir des informations sur les données enregistrées vous concernant (art. 15 du RGPD).
- Droit de rectification : vous pouvez demander la rectification immédiate de données inexactes vous concernant (art. 16 du RGPD).
- Droit de suppression : Vous avez le droit de demander la suppression de vos données, si et dans la mesure où les conditions légales sont réunies (art. 17 du RGPD).
- Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez demander la limitation du traitement, si et dans la mesure où les conditions légales sont réunies (art. 18 DU RGPD).
- Droit d'opposition : Vous avez le droit de vous opposer au traitement des données à caractère personnel à votre sujet, effectué sur la base de l'article 6, alinéa 1, lettres e) ou f), dans la mesure et pour autant que les conditions d'opposition soient réunies (art. 21 DU RGPD).

I. Informations sur l'employé(e) Critères d'attribution du chèque-formation

* Champs obligatoires

Entreprise* : _____

Civilité* : Madar Monsieur

Prénom* : _____

Nom* : _____

Date de naissance* : _____

Rue, numéro de bâtiment* : _____

Code postal, localité* : _____

1. D'après vos informations, existe-t-il pour la mesure de formation continue prévue un droit individuel à une autre aide provenant de programmes fédéraux ou d'autres programmes des Länder ou en vertu de dispositions légales (par ex. aide pour les frais de cours et d'examen selon la loi sur la promotion de la formation continue, www.aufstiegs-bafoeg.de)?*

Oui Non

2. Existe-t-il une obligation légale de prise en charge des coûts de la formation prévue par l'entreprise susmentionnée?*

Oui Non

II. Données statistiques sur l'employé(e)

1. Nationalité*

Possédez-vous la nationalité allemande ?

Oui Non Non spécifié

Vous ou l'un de vos parents êtes un immigré ?

Oui Non Non spécifié

2. Conclusion*

Quel est votre diplôme de fin d'études le plus élevé ?

- Pas (encore) de diplôme d'études secondaires
- École spécialisée
- Diplôme d'études secondaires
- Diplôme de fin d'études secondaires (Fachoberschulreife, Realschulabschluss)
- Baccalauréat professionnel (Fachabitur)
- Diplôme d'études secondaires (baccalauréat)
- Non spécifié

Quel est votre diplôme professionnel le plus élevé ?

- Formation professionnelle (encore) non achevée
- Formation professionnelle en entreprise/hors entreprise (apprentissage)
- École professionnelle (formation professionnelle scolaire)
- École spécialisée (p. ex. agent de maîtrise, technicien, école de santé publique)
- Licence (université ou haute école spécialisée)
- Master (université ou haute école spécialisée)
- Non spécifié

Remarque : Si vous avez obtenu votre diplôme scolaire ou professionnel à l'étranger, veuillez choisir un diplôme équivalent dans la liste.

3. Type d'emploi (information facultative)

Travaillez-vous en tant que personne non qualifiée ou semi-qualifiée ou n'exercez plus le métier pour lequel vous avez été formé(e) depuis plus de quatre ans ?

- Oui Non Non spécifié

Votre contrat de travail est-il à durée déterminée ?

- Oui Non Non spécifié

Vous êtes travailleur temporaire ?

- Oui Non Non spécifié

Êtes-vous sous-employé (minijob) ?

Oui Non Non spécifié

Travaillez-vous à temps partiel ?

Oui Non Non spécifié

4. Êtes-vous un parent isolé* ?

Oui Non Non spécifié

Remarque : La question suivante est très personnelle. Elle est obtenue afin de mettre au point de meilleures offres. La réponse est facultative.

5. Avez-vous une carte d'invalidité ou une «attestation de reconnaissance d'invalidité équivalente» ?

Oui Non Non spécifié

III. Informations sur la formation continue

1. Thème de la formation continue* :

- professions commerciales
- professions industrielles
- professions sociales, de soins et de santé
- thèmes interprofessionnels
- Technologie de l'informatique et de traitement électroniques des données
- Langues

2. Contenu de la formation continue* :

3. Prestataire de formation continue* (si déjà connu) :

4. Objectif de la formation continue : la formation professionnelle continue a pour but* :

- l'obtention/le rattrapage d'un diplôme dans une profession de formation
- l'obtention/le rattrapage d'un diplôme dans une profession de formation
- la reconnaissance des diplômes/qualifications professionnelles obtenus à l'étranger
- l'obtention d'un certificat d'aptitude/de compétence

la mise à jour ou la diversification des qualifications existantes

5. La formation continue prévue est-elle liée à la numérisation des conditions de travail dans votre entreprise ?

- Oui, et de la manière suivante : _____
- Non
- Je ne suis pas au courant.
- Non spécifié

6. Forme d'enseignement/d'apprentissage de la formation continue prévue

- Cours en présentiel classique
- E-learning
- Différentes formes d'organisation (blended learning)
- Autres, à savoir : _____
- Non spécifié

7. La formation continue prévue a-t-elle lieu en tant que séminaire interne ?

- Oui Non